



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 07 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Présents :

COIGNARD Ronan

AUBERT Jean-Marie

AUBERT Joëlle

MULLER Sarah

CREPIN Richard

AUBRY Gwenaël

BOURIEN Yannick

GARCIA Déborah

LE BARBIER Benoît

LE MINTIER Yves

MACÉ Camille

MESLÉ Gaëtan

PRESSE Christophe

Secrétaire de séance : M. Gaëtan MESLÉ

Absents excusés : Mme Marina BLANCHE (pouvoir à Yannick BOURIEN) - Mme Alice DESBOIS

**N° 01/09/2021 - CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2021 :
Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 06 juillet 2021.

**N° 02/09/2021 – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION
« LA MAISON D'ERNESTINE »**

L'association la Maison d'Ernestine a sollicité la municipalité pour présenter l'association, son historique, son fonctionnement et ses activités.

Une visite des lieux est proposée aux élus. Une date sera programmée.

N° 03/09/2021 – REFLEXION SUR LE DEVENIR DU CAMPING

Monsieur le Maire a été sollicité par des personnes intéressées pour la gestion du terrain de camping.

M. et Mme Mickaël et Sandra MORIN-BOISSON présentent leur formation, expériences et le futur projet de vie qu'ils envisagent, en lien avec la gestion d'un camping.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, donne un accord de principe pour une gestion du camping sous forme de bail commercial.

Après étude de l'ensemble des modalités et conditions de mise en œuvre, un appel à candidatures devra être lancé afin d'étudier l'ensemble des propositions reçues.

N° 04/09/2021 – MARCHE DU SOLSTICE 2021 : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION

Mme Muller, adjointe déléguée, donne lecture à l'assemblée du courrier de l'association Brocéliand'Co sollicitant pour l'organisation de son 6^{ème} marché du solstice, prévu les 11 et 12 décembre 2021, la mise à disposition de l'espace Eon de l'Etoile.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'émettre un avis favorable à cette demande et charge Mme Muller ou M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

N° 05/09/2021 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : MISE EN PLACE

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ; Selon l'article L 2121-21, la possibilité est offerte au conseil municipal de pouvoir procéder au vote à mains levées.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de procéder au vote à mains levées.

Membres titulaires candidats : Mmes Sarah MULLER – Joëlle AUBERT – et M. Yannick BOURIEN
Nombre de voix obtenu : 14

Sont élus comme membres titulaires : **Mmes Sarah MULLER – Joëlle AUBERT – et M. Yannick BOURIEN**

Membres suppléants candidats : Mme Déborah GARCIA – MM. Richard CREPIN et Camille MACÉ
Nombre de voix obtenu : 14

Sont élus comme membres suppléants : **Mme Déborah GARCIA – MM. Richard CREPIN et Camille MACÉ**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

N° 06/09/2021 – ESPACE EON DE L'ETOILE : TRAVAUX DE DRAINAGE

M. Jean-Marie AUBERT, adjoint délégué, fait savoir à l'assemblée que des travaux de drainage seraient nécessaires au niveau de la cuisine de l'espace Eon de l'Etoile.

Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises, à savoir :

- Ent. FREOUL-ROSE : 2 000 € HT
- MTP Sarl : 1 990.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, de retenir le devis de l'entreprise MTP Sarl de MUEL et charge M. Aubert, adjoint délégué, de l'exécution de la présente délibération.

N° 07/09/2021 – AMENAGEMENT DE BOURG : RALENTISSEURS ET CHICANES

Monsieur Richard CREPIN, adjoint délégué à la voirie, présente à l'assemblée les éléments relatifs au dossier d'aménagement du bourg afin de réduire la vitesse des véhicules aux entrées de l'agglomération, sur la RD 2.

Vu les réunions de la commission voirie et terrains communaux en date des 17 octobre 2020 et 17 avril 2021,

Vu les poses provisoires de structures routières de type chicane au niveau des rues « Route de Mauron » et « Rue de Paimpont » durant le 1^{er} trimestre 2021, dans le but d'étudier un aménagement futur,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 05/01/2021 réglementant provisoirement la circulation,

Vu la délibération du 20/04/2021 validant l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération,

Vu les devis HT présentés par M. CRÉPIN, à savoir :

Aménagement de sécurité :

- Entreprise Pompéi
- Entreprise Colas
- Entreprise SPTP Enrobé

Signalisation verticale :

- Signature
- Self signal

Signalisation horizontale

- Signalisation Marquage Revêtement
- Marquage de l'Ouest

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- de RETENIR, les propositions suivantes :
 - Aménagement de sécurité : Entreprise COLAS - Montant HT : 19 816.80 €
 - Signalisation verticale : Entreprise SIGNATURE - Montant HT : 3 145.45 €
 - Signalisation horizontale : Ent. MARQUAGE DE L'OUEST – Montant HT : 1 438.68 €
- d'AUTORISER M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer les devis correspondants
- d'INSCRIRE la dépense en section d'investissement
- d'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 08/09/2021 – RECRUTEMENT EMPLOI AIDE : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PEC

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes éligibles.

Notre commune peut y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 01 novembre 2021, au plus tôt.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Le Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural à temps complet pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Bretagne du 2 janvier 2019,

DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- d'ADOPTER la proposition du Maire
- d'AUTORISER M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement
- d'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

N° 09/09/2021 – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Le Maire de Concoret expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, de ne pas délibérer sur ce point. Les logements achevés en 2021 seront donc totalement exonérés de part communale en 2022 et 2023. Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette délibération aux services de la DDFIP compétents.

N° 10/09/2021 – CANDIDATURE AU LABEL NATIONAL « TERRE SAINE, COMMUNES SANS PESTICIDES »

M. le Maire présente au Conseil Municipal le contexte et les objectifs de l'adhésion au label national «Terre Saine, Communes sans pesticides» animé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) :

L'objectif de ce label national est de :

- Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;
- Entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé », vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville ;
- Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

Les objectifs visés pour la commune de Concoret concernent des enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

La candidature de la commune pour obtenir le label national Terre Saine, conformément au cahier des charges et à la grille d'évaluation, s'inscrit dans une politique de non-utilisation de produits phytosanitaires dans la commune de Concoret depuis au moins un an et d'engagement à rester en zéro pesticide.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à candidater en faveur de l'obtention du label national « Terre Saine, communes sans pesticides ».

QUESTIONS DIVERSES

- Réévaluation label CPRB
- Journées du patrimoine : coup de cœur de la Région – Manifestations culturelles organisées ce samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021, sur la commune de Concoret
- Coffret ludo pédagogique : demande confédération Kenleur : possibilité d'acquérir un KIT qui sera mis à disposition des écoles
- Eclairage public : définition des horaires – Les pendules vont être réglées pour un Allumage du matin à partir de 7 heures et jusqu'à 22 heures le soir
- Bulletin municipal annuel : les élus sont invités à faire part d'idées d'articles à faire paraître dans le prochain bulletin annuel
- Journée bénévole du samedi 11 septembre : une vingtaine de personnes y ont participé
- Plantations sur espaces communaux : prévues le 13 novembre prochain
- Travaux de voirie réalisés depuis la dernière réunion du conseil : point des dossiers en cours

Fin de séance à 23 H 10